

Quelles mesures de prévention ?

LORS DU PROCESS, certaines pratiques contribuent à réduire le stress et l'agitation des volailles ainsi que l'excrétion de bactéries dans les fientes :

- déchargement automatisé des caisses,
- anesthésie par voie gazeuse,
- accrochage des volailles : dans la pénombre, sous lumière bleue,
- barre anti-stress au niveau du bréchet, entre accrochage et anesthésie...

D'AUTRES PRATIQUES limitent l'empoussièremet :

- cabine d'accrochage ventilée,
- échaudage avant plumaison.



EN COMPLÉMENT, certaines mesures existent pour réduire l'exposition comme le port d'un masque de protection respiratoire FFP2 pour les opérations les plus exposantes (la présence d'une valve améliore le confort de ces masques).



Que faire en cas de symptômes ?

EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX (fièvre, toux...), consultez rapidement votre médecin en lui rappelant l'existence de cette maladie professionnelle.

Un traitement existe, d'autant plus efficace qu'il est donné dès les premiers symptômes.

EN CAS DE CONFIRMATION DU DIAGNOSTIC, prévenez votre médecin du travail et faites une déclaration de maladie professionnelle auprès de votre Caisse primaire d'assurance maladie ou de votre Caisse de mutualité sociale agricole (tableau 87 du régime général et tableau 52 du régime agricole).

Pour plus d'informations,
vous pouvez contacter la CARSAT
ou la MSA de votre région.



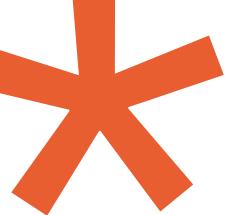
L'essentiel & plus encore

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris · Tél. : 01 40 44 30 00
www.inrs.fr · e-mail : info@inrs.fr
Édition INRS ED 6151 · 1^{re} édition (2013) · réimp. sept. 2014 · 8 000 ex.
Réf. MSA 11437 · ISBN 978-2-7389-2073-7
© INRS · Auteurs : Isabelle Balty et Véronique Caron · Illustrations : Sophie Boulet · Conception graphique : Marie Bondeelle

VOUS TRAVAILLEZ EN ABATTOIR DE VOLAILLES

L'ornithose vous concerne





Qu'est-ce que l'ornithose ?

Chez l'homme

L'ORNITHOSE OU PSITTACOSE est une maladie due à une bactérie transmise par les oiseaux. Elle passe le plus souvent inaperçue. Mais elle peut donner une fausse grippe avec fièvre élevée supérieure à 39 °C, maux de tête, douleurs musculaires, toux sèche.

UN TRAITEMENT par antibiotiques existe, d'autant plus efficace qu'il est donné dès le début des symptômes. En l'absence de traitement, l'ornithose peut évoluer vers des formes graves, essentiellement pulmonaires.

LA MALADIE SE TRANSMET par voie respiratoire via l'inhalation d'aérosols (poussières ou microgouttelettes) contaminés par des fientes de volailles. Le contact rapproché avec des volailles infectées augmente le risque de transmission.
La maladie ne se transmet pas d'une personne à une autre. Elle ne se transmet pas en consommant de la volaille. Avoir eu une ornithose n'empêche pas de développer à nouveau la maladie.



Chez les volailles

TOUTES LES ESPÈCES de volailles peuvent être infectées par la bactérie responsable de l'ornithose. Certaines espèces (canards) sont plus souvent responsables de cas d'infections chez les travailleurs en abattoir.

CHEZ LES VOLAILLES INFECTÉES, la maladie est presque toujours inapparente. Les bactéries sont éliminées en grand nombre dans les fientes et contaminent durablement le plumage des volailles. Elles peuvent être disséminées de façon importante dans l'environnement de travail des salariés.

Quelles sont les activités à risque ?

CHEZ LES VOLAILLES, le stress augmente la quantité de bactéries excrétées dans les fientes. L'agitation des volailles favorise la mise en suspension dans l'air des aérosols contaminés par les bactéries.

TOUS LES SALARIÉS sont potentiellement exposés, y compris les intérimaires et les saisonniers. Les intervenants extérieurs peuvent être exposés au même titre que les salariés. Certains postes ou activités sont plus concernés :

- contact avec des volailles vivantes (ramassage en élevage, déchargement à l'abattoir, accrochage...),
- plumaison,
- éviscération,
- nettoyage (utilisation de jet d'eau à haute pression),
- maintenance et entretien des installations...

